

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	33 (1943)
Heft:	2
Artikel:	Notre ancienne industrie dentellière
Autor:	Piguet, A.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005814

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le jour viendra fatallement où il faudra remplacer la vétuste installation par un poids public moderne, avec cadran, inscription sur ticket ou sur ruban, et haute précision. Ce sera grand dommage pour les amateurs de pittoresque, et pour Savuit.

(Photos M. Blanc et E. Schüle)

Notre ancienne industrie dentellière.

Par A. Piguet, Le Sentier.

Diverses régions, dont les Pays-Bas et l'Italie, revendiquent l'honneur d'avoir imaginé ces vaporeux tissus. On les voit apparaître vers la fin du moyen âge, il y a cinq siècles à peu près.

Au XVI^e, la fabrication des dentelles prospérait au royaume de France, lorsque les ordonnances somptuaires des Valois faillirent la ruiner. Seuls les seigneurs et les dames de haut lignage eurent désormais le droit de se parer de dentelles. Rien n'y fit: les ordonnances restèrent quasiment lettre morte. Au temps de Louis XIII, la dentelle jouissait d'une vogue incroyable. Hommes et femmes s'en paraient à l'envi. On en fourrait partout: au corsage, à la jupe, au chapeau, au jabot, aux manches et même aux bottes.

Or, seule la dentelle commune se fabriquait en France; les plus fines sortes venaient de l'étranger. Un édit royal de 1629 en interdit l'importation. Il en résulta une contrefaçon habile des plus remarquables produits des pays voisins.

Sagement, le jeune Louis XIV renonça à entraver la fabrication et le port de la dentelle (1661). Il exigea seulement qu'elles fussent de fabrication indigène et que leur hauteur ne dépassât pas un demi-pied (15 cm). La levée de l'interdiction permit le développement rapide de l'industrie dentellière française. Les fabriques de Valenciennes, d'Alençon, de Chantilly acquirent bientôt une réputation européenne. Outre les vêtements et les déshabillés galants, la dentelle servit à orner les dessus de lit, les draps et les oreillers.

Le terme *point* désignait diverses espèces de dentelles. Élégants et élégantes savaient apprécier le *point d'Espagne*; le *point d'Alençon*, en brides entortillées sur fond de tulle; le *point de Venise*, bien qu'inférieur en qualité au précédent. Le *point d'Angleterre* désignait des fleurs de dentelles détachées, subséquemment appliquées sur tulle. Le *point coupé* venait des Flandres, de même que ceux de *Lille*, de *Bruxelles* et de *Malines*.

Au Pays Romand, les dentelles portaient le nom de *pointes*.

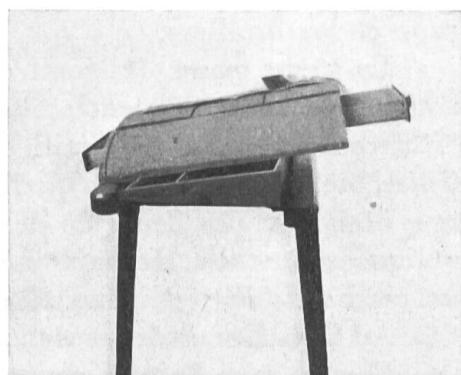
Comme tant d'autres choses, la dentelle nous vint de France. Les réfugiés huguenots cherchèrent, mais sans succès durable, à en implanter la fabrication sur le sol vaudois. Il faut attendre le milieu

du XVIII^e siècle pour voir la dentelle s'introduire à Ste-Croix, alors que cette industrie prospérait depuis longtemps dans les montagnes neuchâteloises. Ce fut sans doute un peu plus tard que ce noble art, essentiellement féminin, gagna la Vallée de Joux. On ne saurait préciser, faute de renseignements suffisants.

Un fait est certain: l'usage de la dentelle précéda chez nous sa fabrication locale. Vers 1760, les dames et les jeunes filles de familles aisées faisaient grand cas des dentelles. Le livre des « Inventaires » de l'époque va nous livrer un exemple typique. L'année en question, les effets de la défunte épouse d'Abraham Capt comprenaient: deux doucettes (mantelets) de taffetas noir à dentelles; neuf coiffes à dentelles; cinq « coiffettes », une partie à dentelles, l'autre à « tours ».

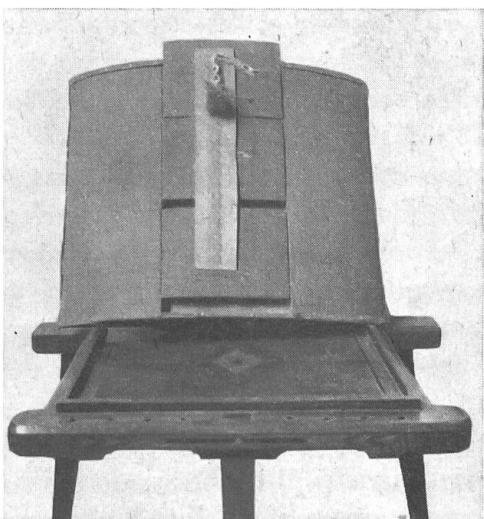
La principauté de Neuchâtel fut, en Suisse de langue française, la terre d'élection de l'art dentellier. Fleurier et Couvet, au Val-de-Travers, comptaient le plus grand nombre de fabricants. Non loin de là, aux Verrières, l'importante Maison Rosselet frères jouissait d'une clientèle étendue. Nous y reviendrons tout à l'heure. Des marchands accouraient chaque année à Neuchâtel pour acheter le gros de l'ouvrage. Mais les fabricants préféraient parfois se rendre avec voiture et cheval aux grandes foires de Leipzig et de Francfort en Allemagne, ainsi qu'à celles de Beaucaire en France.

Comme on pouvait s'y attendre, le parler neuchâtelois dispose d'une terminologie complète de cette industrie. Les dentellières se voyaient d'ordinaire qualifiées de *denteuses* et les rares hommes qui maniaient le fuseau de *denteurs*. Mais on disait conjointement une *coussegnoteuse* ou une *coussegneuse* (masculin *coussegnoteur* et *coussegneur*) d'après le coussin à dentelles, lui-même dénommé *coassin* ou *coussegnet*. *Coussegnoter*, c'était faire de la dentelle. Le carreau mobile du coussin s'appelait *bolet*.



Photos Th. Delachaux, Neuchâtel.

Coussin à dentelles du Val-de-Travers, 18^e ou commencement du 19^e s.



Même coussin (dressé sur la table spéciale pour coussin à dentelles). Le dessus est recouvert de drap vert. Mesures: 45 × 38 cm. A remarquer les trois carreaux (*bolets*) que la dentellière pousse vers le haut à mesure que le travail avance vers le bas; celui d'en haut sera enlevé et rajouté en bas. — Au Musée ethnographique de Neuchâtel. Le coussin du Sentier est du même type.

Photo Th. Delachaux, Neuchâtel.

Pendant les longues soirées d'hiver, les dentellières se groupaient autour d'une lampe portée sur un guéridon. Cinq ou six globes, pleins d'eau, concentraient la lumière sur les mains diligentes. De vieux refrains accompagnaient d'ordinaire le travail.

Il se peut que maints jeunes gens ne connaissent que de nom le coussin à dentelles. Pour en voir un authentique, en reps vert, il suffit de se rendre au musée du collège du Sentier. De longues épingle de laiton lui tiennent compagnie.

Les plus anciennes attestations de la fabrication des dentelles à la Vallée datent de la fin du XVIII^e siècle seulement¹⁾. La tradition rapporte qu'un garçonnet de 10 ans, Abraham-Louis Reymond du Solliat, émerveilla un étranger de passage par sa dextérité dans le maniement des fuseaux.

Vers la même époque, le nommé Jacques-Abraham-Joseph Meylan, dit le Bossu, du Solliat, occupait une vingtaine d'ouvrières. Le maître-dentellier habitait, à l'angle N.O. du hameau, la maison qui, par l'intermédiaire d'une famille Piguet, passa à Ami-Constant Capt, puis à M. Edmond Aubert, propriétaire actuel.

Jacques Meylan avait mal fait ses affaires. En 1801, l'autorité judiciaire le mit en faillite. Mais le « décret » ne tarda guère à être levé, grâce à l'intervention de deux parents, les frères Abraham-Joseph et Philippe Aubert. Muni de cautions suffisantes, Jacques Meylan put continuer son commerce de dentelles et de tabacs. Il demeura sous tutelle, tout en conservant l'administration de ses biens. Cette situation bizarre se prolongea jusqu'en 1818, trois ans après le décès du maître-dentellier. A cette date, la veuve

¹⁾ Le registre des décès de Provence (Vaud) mentionne trois *denteleuses* en 1815: t. V, p. 37-8. Comm. par M. Junod, arch. cant.

disparut à son tour. Les deux filles Catherine et Suzette reprirent le commerce, sous le cautionnement de leurs tuteurs respectifs. Après le mariage de la première, la seconde demeura seule à la tête de l'entreprise, de 1830 à 1836.

Jacques Meylan, puis sa femme et ses filles représentaient à la Vallée l'important commerce de dentelle des frères *Rosselet* aux Verrières neuchâteloises. Un heureux hasard m'a mis entre les mains une partie de la correspondance échangée de 1816 à 1836 entre les patrons et leurs dévouées agentes. On en peut tirer d'intéressantes indications sur la fabrication et le commerce de la dentelle dans notre région.

Il convient maintenant de faire plus ample connaissance des trois négociants en dentelles: Auguste, dit l'aîné; Jacques-Louis, «l'écrivain», c'est-à-dire le secrétaire-comptable; Alphonse, chargé de surveiller la fabrication.

La Maison Rosselet occupait des ouvrières aux Verrières même, à Ste-Croix, à Vallorbe, à la Vallée et sans doute sur d'autres points. L'un des frères assistait, sauf empêchement majeur, aux foires du Sentier. Il y traitait avec les ouvrières et demoiselle Suzette. Les entrevues avaient, d'ordinaire, lieu à la cure, chez le ministre Brousson, grand ami de l'agente. Le voyage se faisait à cheval.

Mais, il arrivait à la foire des Verrières de tomber sur le même jour que celle du Sentier. Si tel était le cas, le patron arrivait au Sentier un jour plus tôt, ou s'arrangeait pour rencontrer sa représentante, soit à Vallorbe, soit à Ste-Croix.

Les dentelles livrées aux Rousselet trouvaient un débouché dans la France du Midi. L'un ou l'autre des frères se rendait périodiquement aux foires de Beaucaire, malgré la stagnation des affaires. La Maison traitait aussi avec l'Italie, où elle avait un voyageur-placier. Aucune allusion n'est faite à des relations commerciales avec l'Allemagne.

La Révolution contribua à faire tomber la dentelle dans le marasme. Les élégantes de l'époque, les «incroyables» du beau sexe, se contentaient de tulles bon marché, manufactures en Angleterre. Valenciennes fit de vains efforts pour remettre la dentelle en honneur.

Les Rosselet travaillèrent dans le même sens, avec un peu plus de succès, ce me semble. Ils cherchèrent, au moyen de dessins confiés aux ouvrières, à les pousser à l'imitation des dentelles des Flandres. Rares furent pourtant les dentellières de chez nous qui réussirent à reproduire à la perfection les points de Lille, de Bruxelles et de Malines. L'«Ecrivain» regrette que la plupart des ouvrières combières préfèrent s'en tenir aux anciens modèles traditionnels, rabâchés et d'un placement difficile.

Les patrons se plaignirent en outre de la disparition mystérieuse des dessins les plus récents, probablement livrés à une maison concurrente par une certaine dame Golay, habile faiseuse de dentelles, domiciliée au Bas-du-Chenit. Les Rosselet et leur représentante durent avoir recours à une comptabilité précise des modèles en circulation. On fit désormais payer de 21 à 60 batzes les dessins subtilisés.

Autre sujet de plaintes amères et réitérées des commerçants: le manque de soin et surtout de propreté de nombre d'ouvrières. Il y a trop de rousses, de points d'esprit faits à la diable, de l'ouvrage manifestement bâclé. Les Rosselet se voient obligés de prendre des mesures sévères. Les pièces défectueuses seront dorénavant retournées à leur auteur. La représentante s'en ira parlermenter et devra obtenir de la dentellière un rabais considérable.

La maison invite son agente à surveiller de plus près les ouvrières, à les surprendre en plein travail, de façon à ne rien laisser passer.

En 1816, les produits livrés aux Rosselet ne comprenaient que des dentelles proprement dites. La *blonde* de fabrication locale nous est signalée en 1826 seulement. Il s'agissait de dentelles de soie, à la mode en France et en Angleterre au siècle précédent déjà. Chez nous, les blondes se confectionnèrent en blanc, en noir, en bleu foncé ou en azuré; tardivement aussi en fil. Peu à peu, la blonde reléguera à l'arrière-plan la dentelle proprement dite. Les trois quarts de nos dentellières finirent par s'y consacrer. Le nom spécial de *blondières* leur fut décerné. Je ne sache pas que la Vallée ait jamais connu de *blondiers*.

Les *entoilages*, avec ou sans ruban — soit des dentelles appliquées sur réseau — apparurent conjointement aux blondes et rivalisèrent de faveur avec elles.

La maison des Verrières livrait à son agente les fournitures nécessaires: des tulles, des cordons, des jeux de piqûres, des soies, des épingle, du carton vert. Suzette Meylan transmettait les fournitures aux ouvrières, mais les déduisait du produit de leur travail.

Les patrons assuraient à leur représentante une provision de 3 %, plus tard de 5 %, sur la marchandise livrée, outre un pourcentage sur les fournitures.

Les prix payés aux dentellières variaient beaucoup, selon la nature du travail et le soin apporté à l'exécution. En 1816, la dentelle de choix se payait à raison de 51 batzes l'aune, soit un peu plus de 10 frs. anciens. Une pièce de seconde qualité atteignait 32 batzes l'aune. Les *dents de loup*, tant petites que moyennes ne dépassaient pas 7 1/2 batzes à l'aune.

Commerçants honnêtes et scrupuleux, les Rosselet s'efforcèrent, même en pleine crise, à ne point baisser les prix des marchandises de qualité, tandis que celles de second choix subissaient une réduction de 10 %. Dès 1817, ils s'obstinèrent à refuser tout produit défectueux.

Combien une dentellière expérimentée parvenait-elle à gagner par jour? En l'absence d'une partie de la correspondance et des factures, comme dans l'ignorance du temps employé à l'exécution des commandes, il n'a pas été possible d'établir le gain journalier. Celui-ci me semble avoir été minime, en dépit d'un apprentissage de plusieurs années. Le « *Registre des pauvres du Chenit* » donne quelques renseignements à cet égard. En 1813, Jacques Meylan s'engagea à prendre chez lui pour cinq ans une gamine et à lui enseigner le métier, tout en se chargeant de l'entretien complet à raison de 1 batz par jour. Ce prix dérisoire ne représentait pas même la valeur de la pension. Le travail de la jeune fille devait compenser.

Le commerce des dentelles avait prospéré de 1820 à 1830. L'épidémie de choléra morbus de 1831 vint mettre fin à la reprise. Une lettre des Rosselet nous l'apprend, la crainte panique de la contagion paralysa les affaires. Ventes et rentrées ne se faisaient plus. Seules quelques dames huppées passaient encore de rares commandes. Mais elles exigeaient du surchoix et exclusivement du blanc.

Par prudence, les Rosselet déclarent renoncer à la moitié de leur fabrication. Ils déplorent en outre de constater que la qualité des produits de la Vallée continue à baisser.

L'année 1832 fut désastreuse pour le noble art de la dentelle. Aux Verrières même, la maison Rosselet dut renvoyer la plupart de ses ouvrières. L'Ecrivain conseille à Suzette Meylan d'en faire autant. Il ne vaut désormais plus la peine de se rendre au Sentier, tellement les affaires y sont minimes. Les Rosselet renonceraient radicalement à faire fabriquer à la Vallée, si la considération et l'affection qu'ils portent à leur représentante ne les poussaient à lui assurer encore un peu d'occupation.

Une note marginale de Suzette Meylan témoigne de son désespoir. Ses bons patrons cherchèrent à lui remonter le moral en ces termes: « Vous nous dites ne plus guère tenir à rester dans ce monde et que vous verriez arriver la mort avec joie. Nous autres, nous n'en sommes pas tout à fait là. Répandre des secours autour de soi fait aimer la vie. Il nous est doux de rendre le poids de l'existence plus supportable aux indigents. La charité fait le bonheur des âmes bien nées. Bienheureux ceux qui ne l'auront pas négligée! »

On comprend mieux le dégoût de la vie affiché par Mademoiselle Suzette, quand on sait que des troubles nerveux la minaient depuis une dizaine d'années. Un séjour à l'hospice cantonal, pendant lequel des frères Lecoultrre la remplacèrent comme agents des Rosselet, la remit sur pied.

En 1834, la maîtresse-dentellièrre crut trouver remède à ses maux physiques et moraux dans une religiosité exaltée. Elle annonça à ses patrons, dans des termes sans doute lyriques, la nouvelle de sa conversion. Les Rosselet la félicitèrent d'avoir trouvé la paix de l'âme dans la source intarissable de l'amour divin. Fort sagement, ils lui représentent que, dans cet épanchement, il pourrait y avoir excès, si l'on venait à en oublier les obligations envers la société.

Souvent à court d'argent, Suzette parvenait à gagner quelques sous complémentaires en plaçant *l'almanach du Bon Messager*. L'imprimeur Vincent lui en fournit non moins de quatre douzaines.

Les âmes exaltées se livrent fatalement au prosélytisme. Suzette chercha avec trop d'insistance à insuffler ses idées à ses patrons. Ceux-ci, bien que gens fort religieux, en furent agacés, notamment lorsque leur agente se permit de leur adresser certain traité de propagande. Les Rosselet la remercièrent de l'attention, mais s'empressèrent de bonifier sur leur facture les trois batzes que le traité avait coûté. Le procédé, pour raide et peu galant qu'il fût, avait pour but de couper court à de nouvelles tentatives.

Au décès de Suzette Meylan, l'on découvrit parmi ses effets et à la surprise générale, un carnet d'épargne bien garni. La commune du Chenit et l'Etat de Vaud purent ainsi se dédommager de tous les frais que ses séjours à l'hôpital de l'Orient, à l'hospice cantonal et à l'Asile d'aliénés du Champ de l'Air avaient occasionnés. Le solde échut, comme de juste, à la sœur de la défunte.

Lorsque la maîtresse-dentellièrre quitta notre région, en 1835, l'industrie locale des dentelles agonisait. Aucune fille ne voulait plus de ce métier. Toutes apprenaient « horloger ou lapidaire ». A Ste-Croix, la situation n'était pas meilleure. Les machines à tisser, l'horlogerie et les boîtes à musique portèrent le coup de grâce à l'art de la dentelle.

Cela n'empêcha pas, par la suite, maintes dames de manier les fuseaux pour confectionner des dentelles à leur usage personnel. Les métiers existants dans la plupart des maisons les poussaient à ce faire. C'est ainsi qu'une dentellièrre-amatrice exerçait encore son art au Bas-du-Sentier, il y a un quart de siècle. Bien me souvient avoir été attiré par le cliquetis des fuseaux de Mademoiselle Aimée. Un cercle d'écoliers et d'écolières l'entourait. Assise

sur son perron délabré, cette personne cassée par l'âge faisait néanmoins preuve d'une dextérité incroyable. Les plus fines dentelles sortaient comme par enchantement de ses doigts.

Deux mots maintenant de la contrebande des dentelles qui sévit surtout sous l'Empire et la Restauration. Les jeunes gens de chez nous, même ceux des meilleures familles, se faisaient un malin plaisir de s'offrir à l'œil un plantureux repas. Il suffisait pour cela de découdre l'enveloppe de soie noire du carcan (col surélevé alors à la mode), d'enrouler quelques aunes de dentelle autour du col, puis de remettre la soie en place. Les hôteliers de Mouthe et de Chaux-Neuve, dans le secret, échangeaient volontiers liquide et victuailles contre une pièce de dentelles. Le tour était joué. Aucun gabelou n'avait rien suspecté.

Mais d'aucuns ne s'en tinrent pas à de si menues infractions. Le postillon chargé de conduire la diligence de Genève à Paris procédait plus en grand, rapporte la tradition. En temps de pluie, des pièces et des pièces de dentelles se dissimulaient entre la doublure et le drap de sa lourde limousine. Parvenu au relai des Rousses, notre homme jettait son manteau dégouttant à la sommelière en lui disant: «Va vite me le sécher un peu!» Or, il arriva une fois que le temps se rasséréna chemin faisant. Le soleil brillait lors de l'arrivée au col. L'injonction coutumière parut étrange aux douaniers. Le pot aux roses découvert, l'entrepreneur postillon et sa complice payèrent cher leur contravention.

Des efforts ont été tentés, assez récemment, pour faire revivre l'art disparu. Il se créa (vers 1907) à Coppet, une *Ecole de dentelles* avec exposition hebdomadaire. Le Valais, la Gruyère, St-Gall virent des tentatives analogues. Deux dames eurent la patience de se livrer, loupe en main, à un pieux déchiffrage des vieux points. Elles en retrouvèrent, puis publièrent la théorie.

Le plus charmant des arts féminins revivra-t-il donc? Demeurons sceptiques à cet endroit. Même si la mode des dentelles revenait, les fabriques auraient tôt fait — à notre âge de mécanisation à outrance — d'inventer des machines rendant non rémunérateur tout travail fait à la main. Que *Ste-Anne*, patronne des dentellières, en fasse son deuil !

Bibliographie: Une cinquantaine de lettres, factures, récépissés postaux et d'actes judiciaires concernant la famille des dentellières Meylan. — Le *Registre des Inventaires du Chenit*. — Le *Registre des délibérations de la Municipalité du Chenit*. — *Les Comptes de la bourse des pauvres du Chenit*. — Lucien Reymond «Le hameau du Solliat», inédit. — Louis Favre «Jean des paniers», roman. — W. Pierrehumbert «Dictionnaire neuchâtelois». — C. F. Delhorbe «Bifurcation neuchâteloise». — Divers articles de la *Gazette de Lausanne*, des 16 juin 1929, 18 nov. 1932, 13 nov. 1937. — «La femme et la tradition», dans «En famille», mai 1941. — «Les dentelles» d'après la Veillée. — Certaines traditions populaires.